

Tri des déchets alimentaires, où en est-on un an après l'échéance ?

État des lieux de la généralisation du tri à la source des biodéchets en IDF

Sanoussy KABA

Chargé d'études DMA à l'ORDIF

Damien ANTOINE

Chargé de mission à la Région Île-de-France

5. Flux Déchets alimentaires : déploiement de la collecte

La réglementation* posée en 2015 prévoyait que « au plus tard le **31 décembre 2023** », « tous les producteurs ou détenteurs de biodéchets, y compris les collectivités territoriales dans le cadre du service public de gestion des déchets », sont tenus « de mettre en place un **tri à la source de ces biodéchets** », soit par « valorisation sur place » soit par « collecte séparée ».

*Art. L541-21-1 du code de l'environnement

Déploiement de la collecte des déchets alimentaires

dans le cadre du service public de gestion des déchets (SPGD) en Île-de-France en 2023

Collectes des déchets alimentaires (DA) :

- des ménages
- des gros producteurs dans le cadre du SPGD
- des ménages et des gros producteurs dans le cadre du SPGD
- en mélange avec les déchets verts des ménages et collecte séparée des DA des gros producteurs dans le cadre du SPGD

17 collectivités à compétences collecte

- MGP (10)
 1 : T1 - Ville de Paris
 2 : T2 - Vallée Sud Grand Paris
 3 : T3 - Grand Paris Seine Ouest
 4 : T4 - Paris Ouest La Défense
 5 : T5 - Boucle Nord de Seine
 6 : T6 - Plaine Commune
 7 : T7 - Paris Terres d'Envol
 8 : T8 - Est Ensemble
 10 : T10 - Paris Est Marne et Bois
 11 : T11 - Grand Paris Sud Est Avenir
 12 : T12 - Grand-Orly Seine Bièvre (91, 94)

- Seine-et-Marne (2)
 S1 : SMICTOM de la Région de Fontainebleau
 S7 : CC des Plaines et Monts de France

- Essonne (3)
 E1 : CA Paris Saclay
 E2 : CA Val d'Yerres Val de Seine
 E3 : CA Cœur d'Essonne Agglomération

- Yvelines (2)
 Y1 : CA Saint Germain Boucles de Seine
 Y2 : CA de Versailles Grand Parc (78, 91)

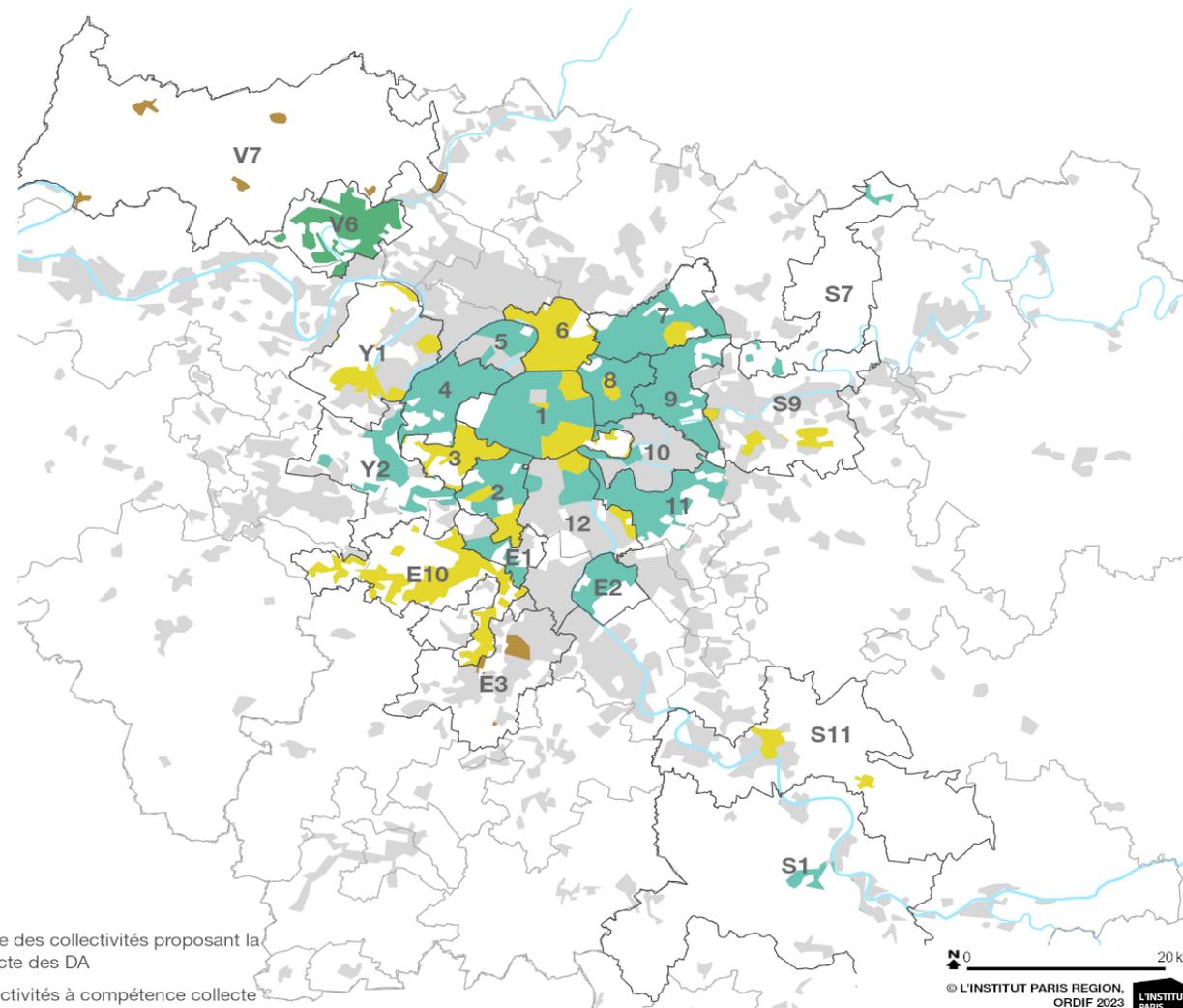
5 collectivités à compétences collecte et traitement

- Seine-et-Marne (2)
 S90 : SIETREM DE LAGNY SUR MARNE (77, 93)
 S11 : SMITOM Centre Ouest Seine-et-Marnais

- Essonne (1)
 E10 : SIOM de la Vallée de Chevreuse (78, 91)

- Val-d'Oise (2)
 V6 : CA de Cergy-Pontoise (78, 95)
 V7 : SMIRTOM du Vexin

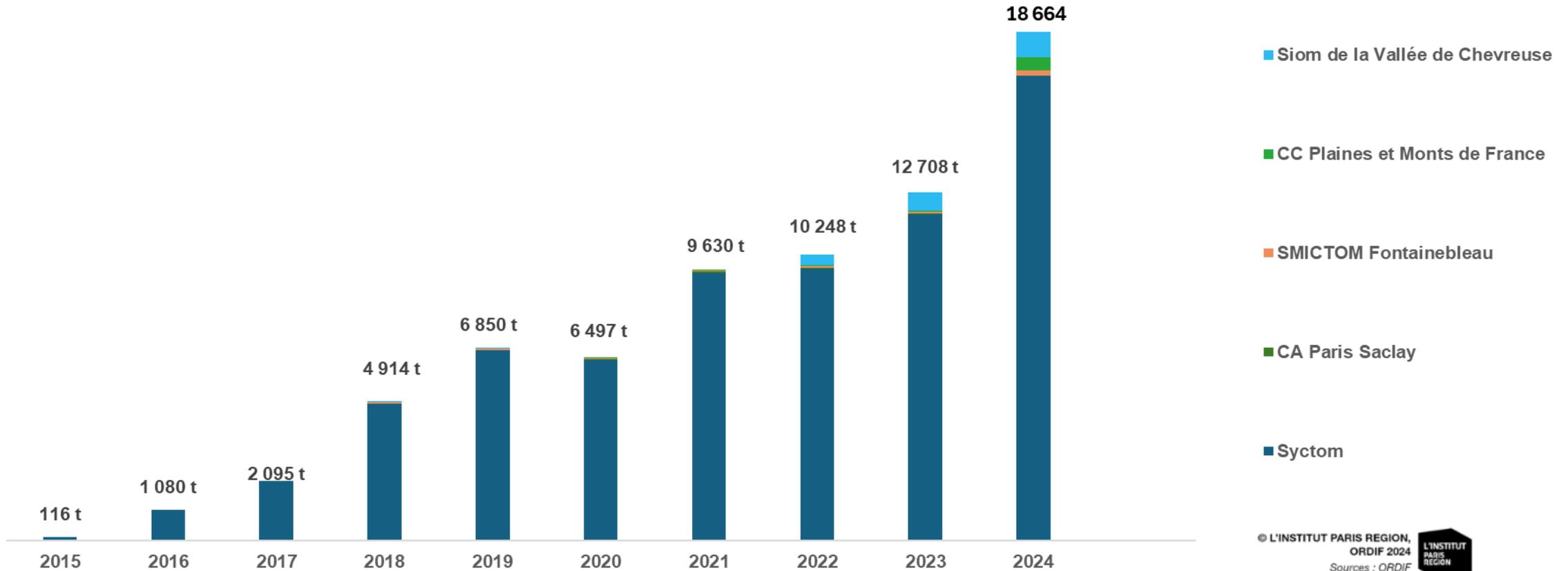
- Limite des collectivités proposant la collecte des DA
- Collectivités à compétence collecte
- Limites des départements



© L'INSTITUT PARIS REGION, ORDIF 2023
 Sources : ORDIF, Région Île-de-France, ADEME

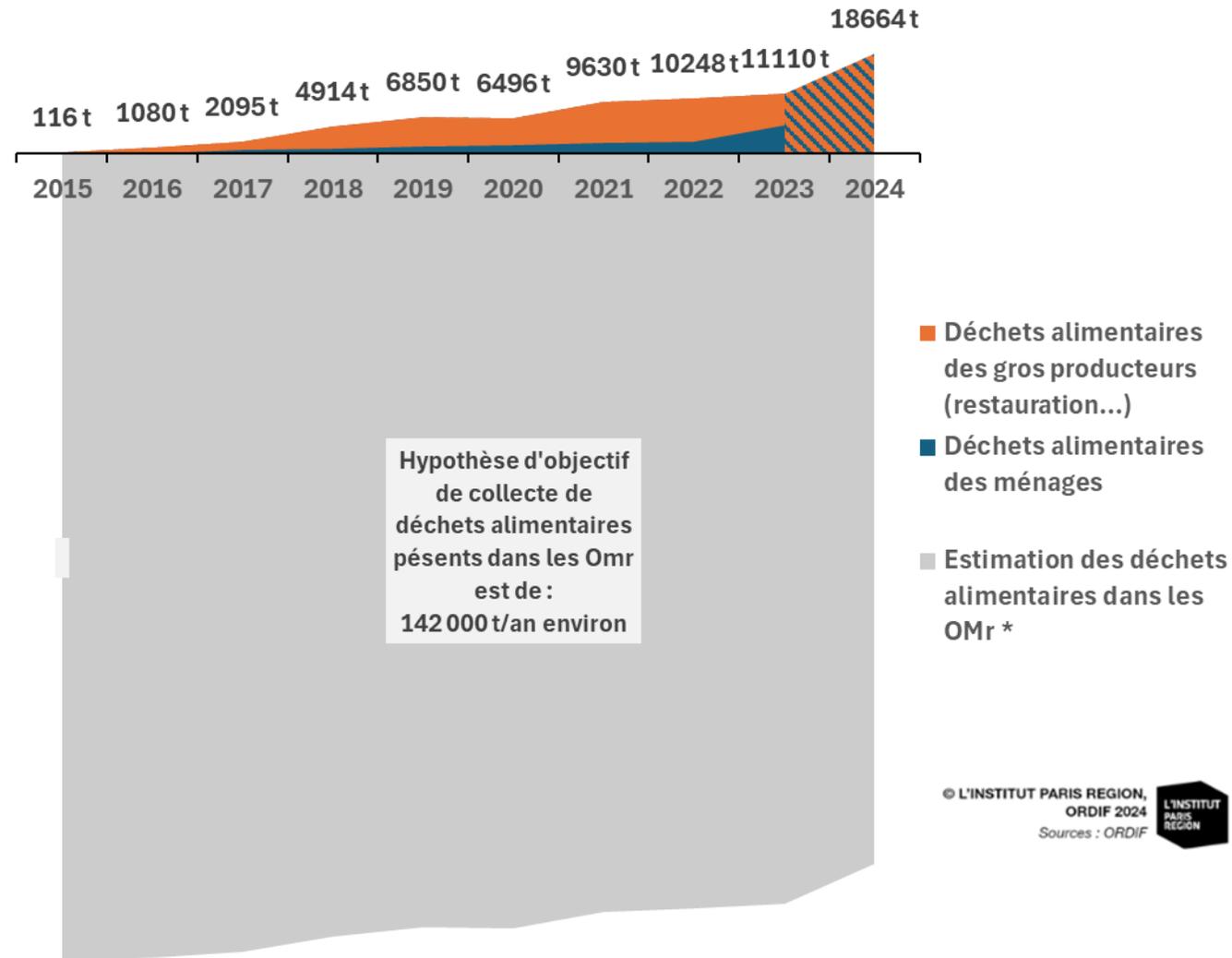
5. Flux Déchets alimentaires : évolution de la collecte (tonnes)

Collecte des déchets alimentaires par le service public (ménages et gros producteurs -)



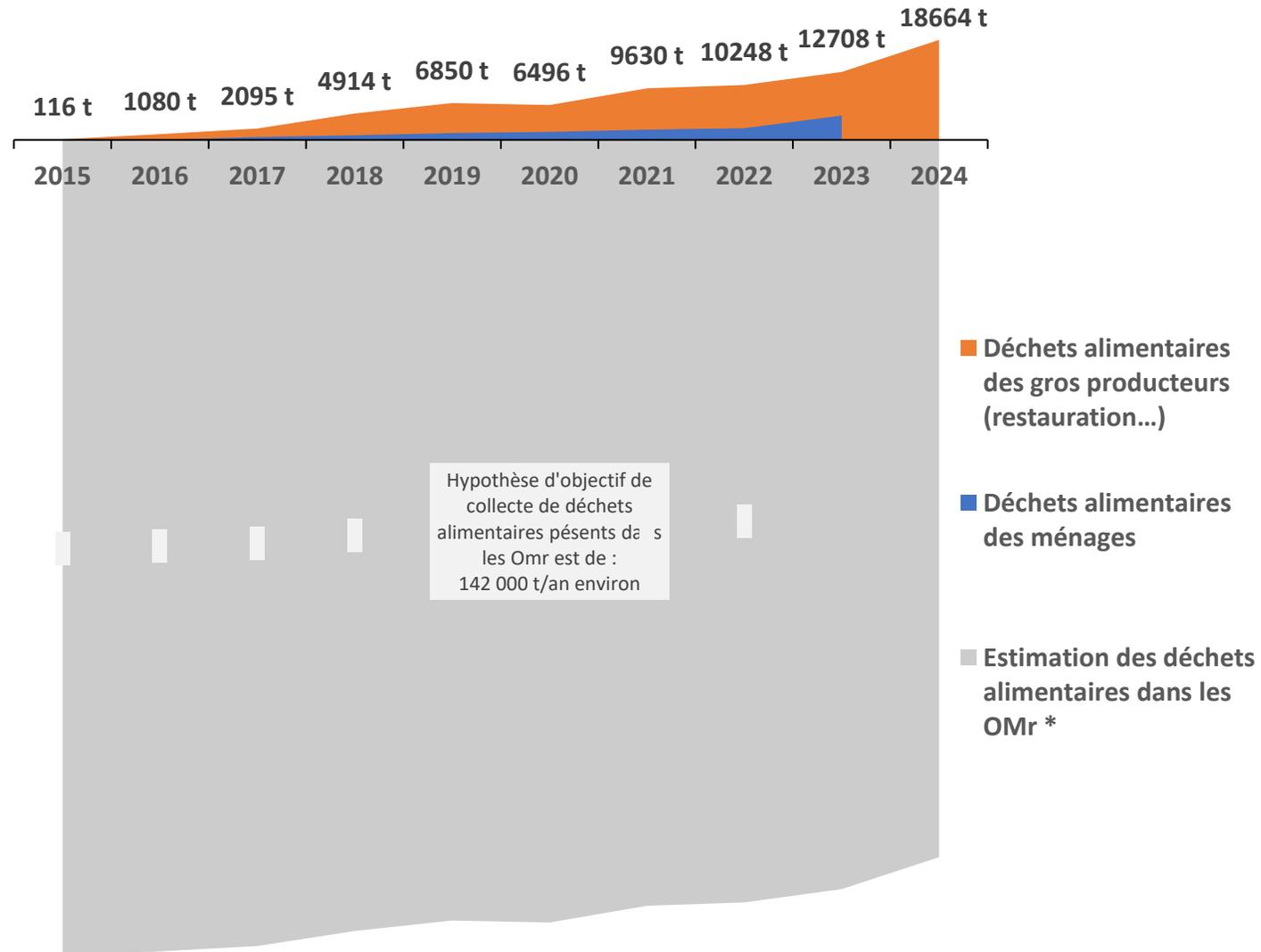
5. Flux Déchets alimentaires : évolution de la collecte (tonnes)

Évolution de la collecte des déchets alimentaires par le service public



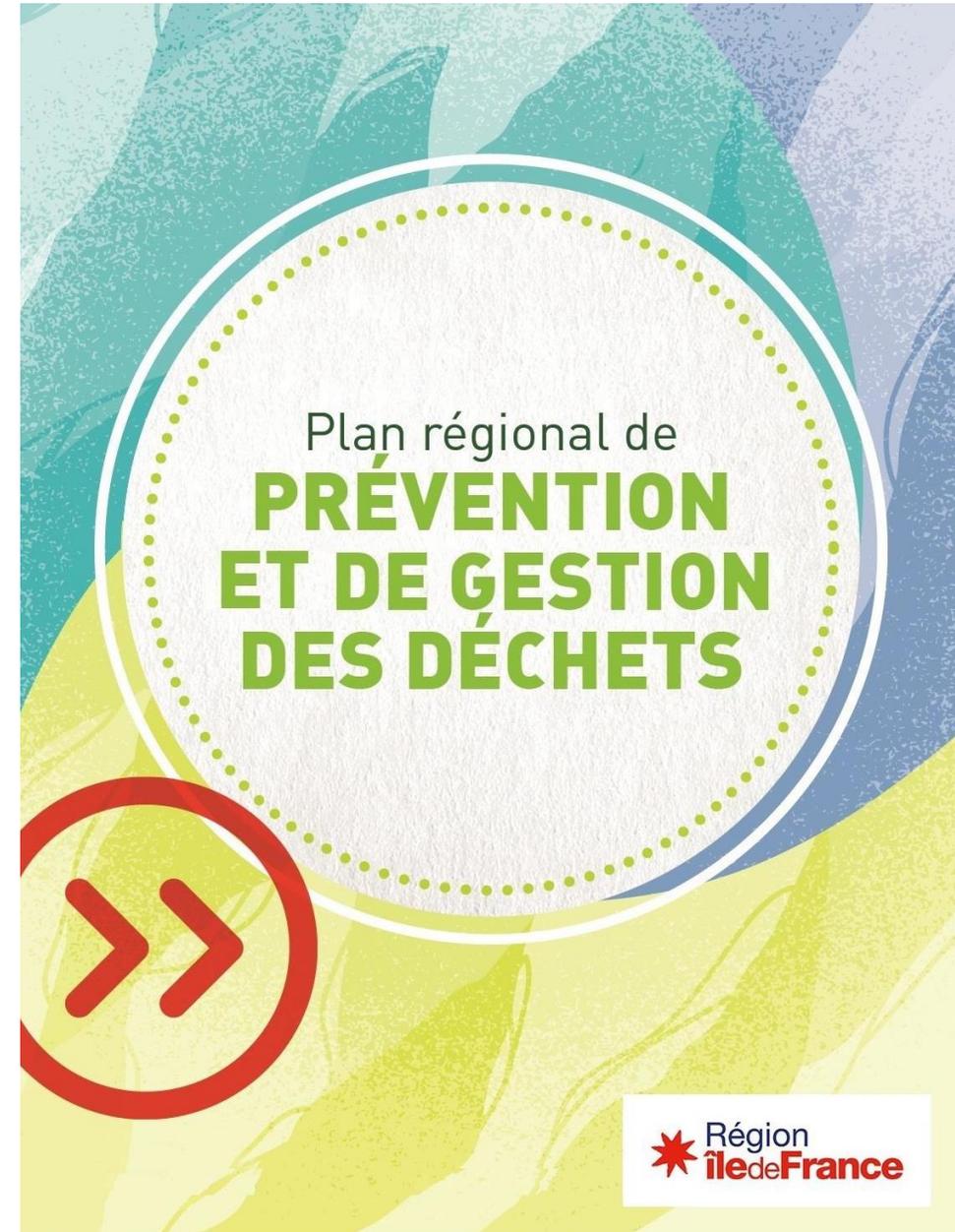
5. Flux Déchets alimentaires : évolution de la collecte (tonnes)

Évolution de la collecte des déchets alimentaires par le service public



Objectifs régionaux du PRPGD – Prévention et collecte des biodéchets

- **Réduire les gisements** par la lutte contre le gaspillage alimentaire
- Déployer le tri à la source en priorité chez les **gros producteurs** avant de les généraliser à l'ensemble des ménages.
- Encourager les **expérimentations et dispositifs innovants et de proximité** (entre producteurs, entre types d'habitat, dispositifs de collecte tels que l'apport volontaire...).
- **Généraliser le tri à la source des biodéchets**, obligatoire depuis le 31 décembre 2023 (loi AGEC), et **à partir de 2027 arrêt** de la production de compost à partir de fraction fermentescible issue des ordures ménagères par tri-mécano-biologique.



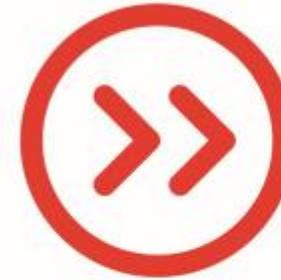
Objectifs régionaux du PRPGD – Valorisation des biodéchets



- Valorisation matière et **organique** des DMA : **48% en 2025 et 51% en 2031**
- Développer un réseau de **sites intermédiaires de massification et de préparation** (déconditionneur/hygiénisateur) des biodéchets SPA 3 surtout en zone dense.
- Orienter en priorité les biodéchets vers les **plateformes de compostage acceptant les SPA3** pour produire un compost normé et permettre un retour au sol de la matière organique.
- **Moderniser des plateformes de compostage** existantes avec agrément SPA3 afin d'aider à structurer la filière biodéchets.
- **Créer de nouvelles plateformes** en privilégiant des implantations sur les 4 départements les plus exportateurs de déchets verts (77, 78, 94, 95).
- **Développer la méthanisation** en articulation avec les plateformes de compostage (lien avec le Schéma régional biomasse) tout en favorisant les réflexions autour de la mutualisation des flux dans ces unités
- Rechercher des solutions de **transport alternatif et des logiques de mutualisation des flux** (mix d'intrants, notamment les boues issues des traitements des eaux et les biodéchets SPA).
- Intégrer des plateformes de proximité pour la structuration de la filière biodéchets SPA3 afin de répondre aux besoins de gestion des gisements diffus et d'accompagner le **développement de l'ESS** par des ressources supplémentaires.

Indicateurs de suivi du PRPGD

- Population francilienne ayant théoriquement accès à une solution de gestion de proximité des biodéchets: **100% en 2024**
- Population couverte par une collecte sélective de biodéchets: **45,8% au 1^{er} mai 2024**, soit 5,5 millions d'habitants
- Ratio de collecte sélective de biodéchets ménagers et assimilés (kg/hab.an) pour les habitants et activités économiques desservis: **11,5 kg/hab.an en 2022** et 0,5 kg/hab.an en 2015
- Tonnages de biodéchets valorisés en plateformes de compostage: **488 866 tonnes en 2022** contre 734 000 tonnes en 2015 soit une **baisse de 33,4%**
- Tonnages de biodéchets valorisés en méthanisation: **97 595 en 2022** contre 30 070 tonnes en 2015 soit une **augmentation de 224,5%**
- Capacités de compostage et méthanisation des déchets alimentaires: **340 000 tonnes/an en 2025**



Rapport d'évaluation 2024

Plan régional de
prévention et de gestion
des déchets (PRPGD)
d'Île-de-France

Version CCES du 27 novembre 2024



Enquête déchets alimentaires

Contexte

- Enquête réalisée à la demande de la Région Ile-de-France, dans le cadre de l'évaluation et d'une éventuelle révision du Plan Régional de prévention et de gestion des déchets (PRPGD)
- Objectif de la généralisation du tri à la source des biodéchets posé en 2015 avec pour échéance le 1^{er} janvier 2024
- Une première enquête avait été faite début 2024 restituée en juin

Objectif

- Estimer la part de la population actuellement desservie par des solutions de tri à la source des biodéchets

Questionnaire

Enquête Compostage individuel

- Nombre de composteurs distribués par la collectivité
- Estimation du nombre d'habitants utilisant un composteur distribué par la collectivité

Enquête sur le tri à la source des biodéchets

- Avez-vous mis en place des solutions de tri à la source des biodéchets
- La part de la population TOTALE desservie par l'ensemble des solutions de tri à la source des biodéchets au 01/01/2025 et au 01 /01/2026

Deadline

- 01 mars 2025.

94%

Taux de retour de l'enquête

85%

Taux de réponse complète

99%

Taux de réponse « POPULATION »

Enquête déchets alimentaires

Les solutions de tri à la source des biodéchets

Diverses combinaisons de solutions sont proposées par les collectivités :

- 2 → compostage individuel + collecte séparée en points d'apport volontaires (étoile rouge sur fond vert clair)
- 18 → compostage partagé en pied d'immeuble + collecte séparée en points d'apport volontaires (étoile rouge sur fond vert foncé)
- 6 → compostage partagé en pied d'immeuble + collecte séparée en porte à porte (vert foncé à rond bleu)
- 2 → toutes les solutions déployées (vert foncé à étoile rouge et rond bleu)

→ Une offre de solution de tri à la source sur l'ensemble du territoire

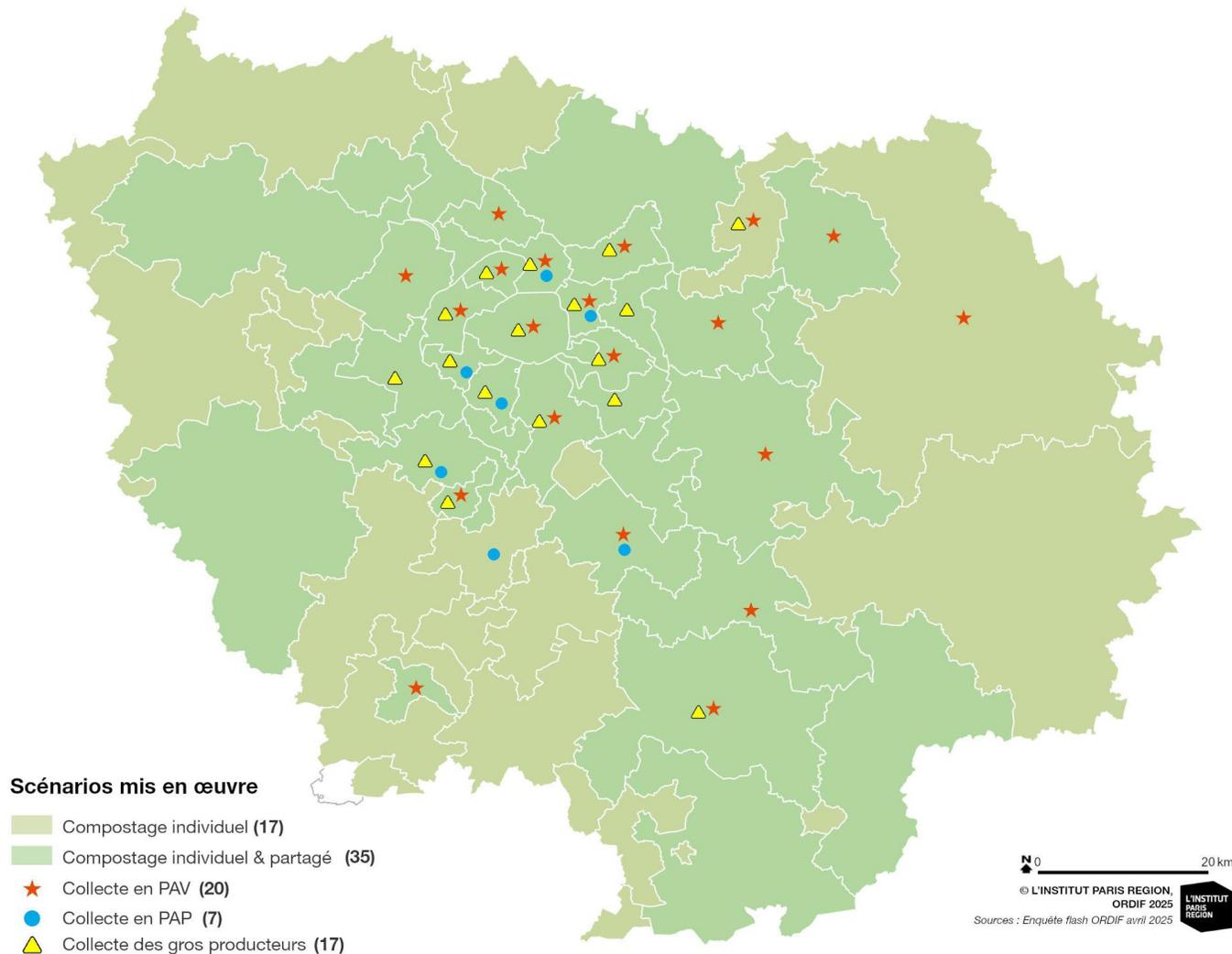
→ Les limites des dispositifs retenus : certaines collectivités à majorité d'habitat vertical mettent en place une stratégie 100% compostage, pourtant peu adaptée aux milieux urbains et urbains denses.

→ Le frein principal = le coût : de la collecte et de l'accompagnement du compostage de proximité

→ Nécessité de mesurer l'efficacité des solutions de tri à la source :

- Baisse des OMr
- Caractérisation des OMr
- Augmentation des collectes de biodéchets
- Caractéristiques des dispositifs de captage

Déploiement du tri à la source des biodéchets par les EPCI à compétence collective dans le cadre du service public de prévention et de gestion des déchets (SPPGD) en Île-de-France en 2025



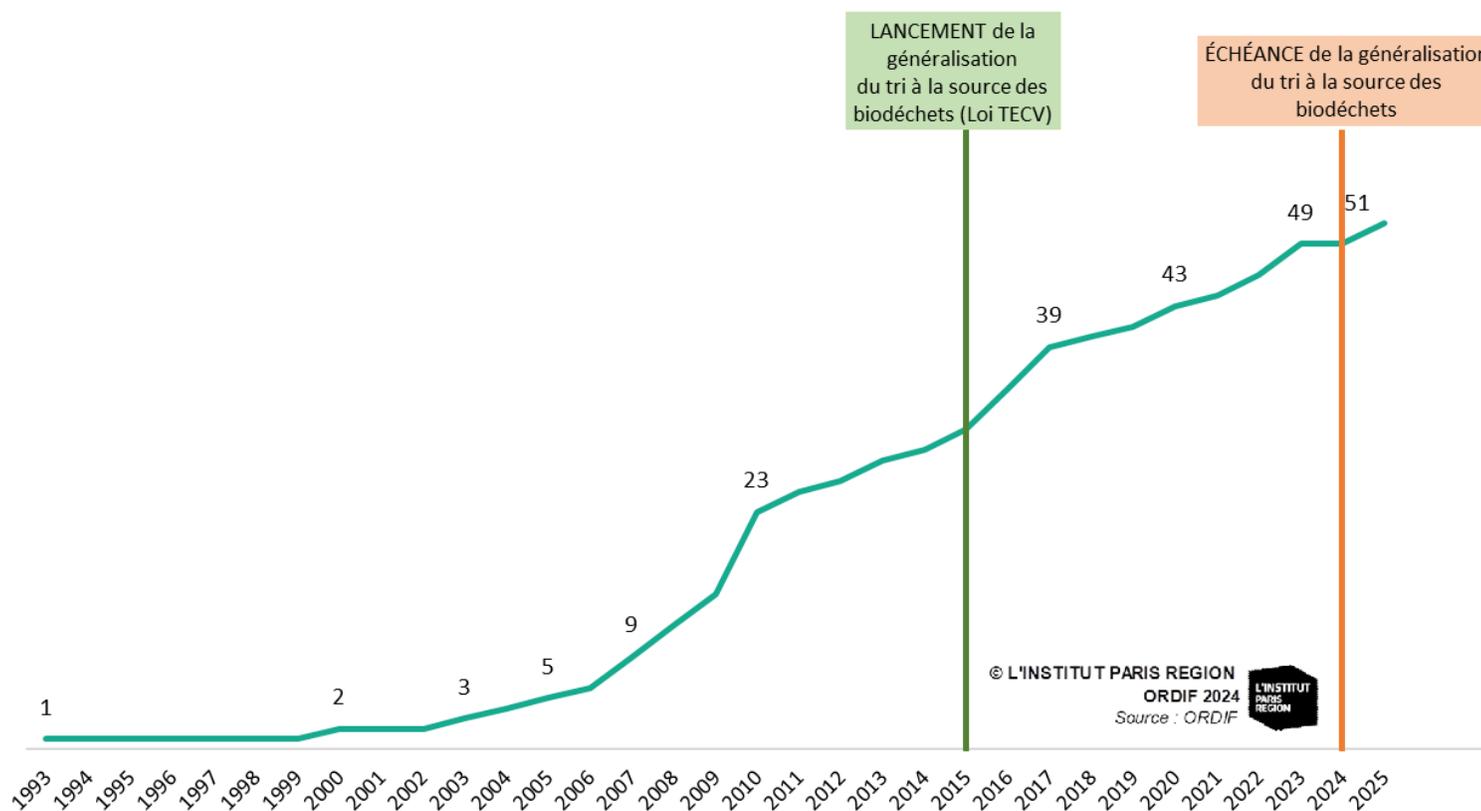
Enquête déchets alimentaires

La répartition des composteurs individuels

- Une dynamique croissante depuis le milieu des années 2000, renforcée par la loi Transition Énergétique pour la Croissance Verte (2015), qui fixe l'objectif de généralisation du tri à l'horizon 2025.
- 658 485 habitants soit 5% de la population totale de l'Île-de-France, utilisent un composteur individuel selon l'enquête (99% de la population francilienne).
- En Île-de-France, on compte 1 522 279 résidences individuelles, représentant environ 3 957 925 habitants, soit 17% d'habitants utilisant un composteur individuel résidant en maisons individuelles.

- Une offre de solution de tri à la source sur l'ensemble du territoire
- Les limites des dispositifs retenus : certaines collectivités à majorité d'habitat vertical mettent en place une stratégie 100% compostage, pourtant peu adaptée aux milieux urbains et urbains denses.
- Le frein principal = le coût : de la collecte et de l'accompagnement du compostage de proximité
- Nécessité de mesurer l'efficacité des solutions de tri à la source :
 - Baisse des OMr
 - Caractérisation des OMr
 - Augmentation des collectes de biodéchets
 - Caractéristiques des dispositifs de captage

Distribution de composteurs individuels par les collectivités

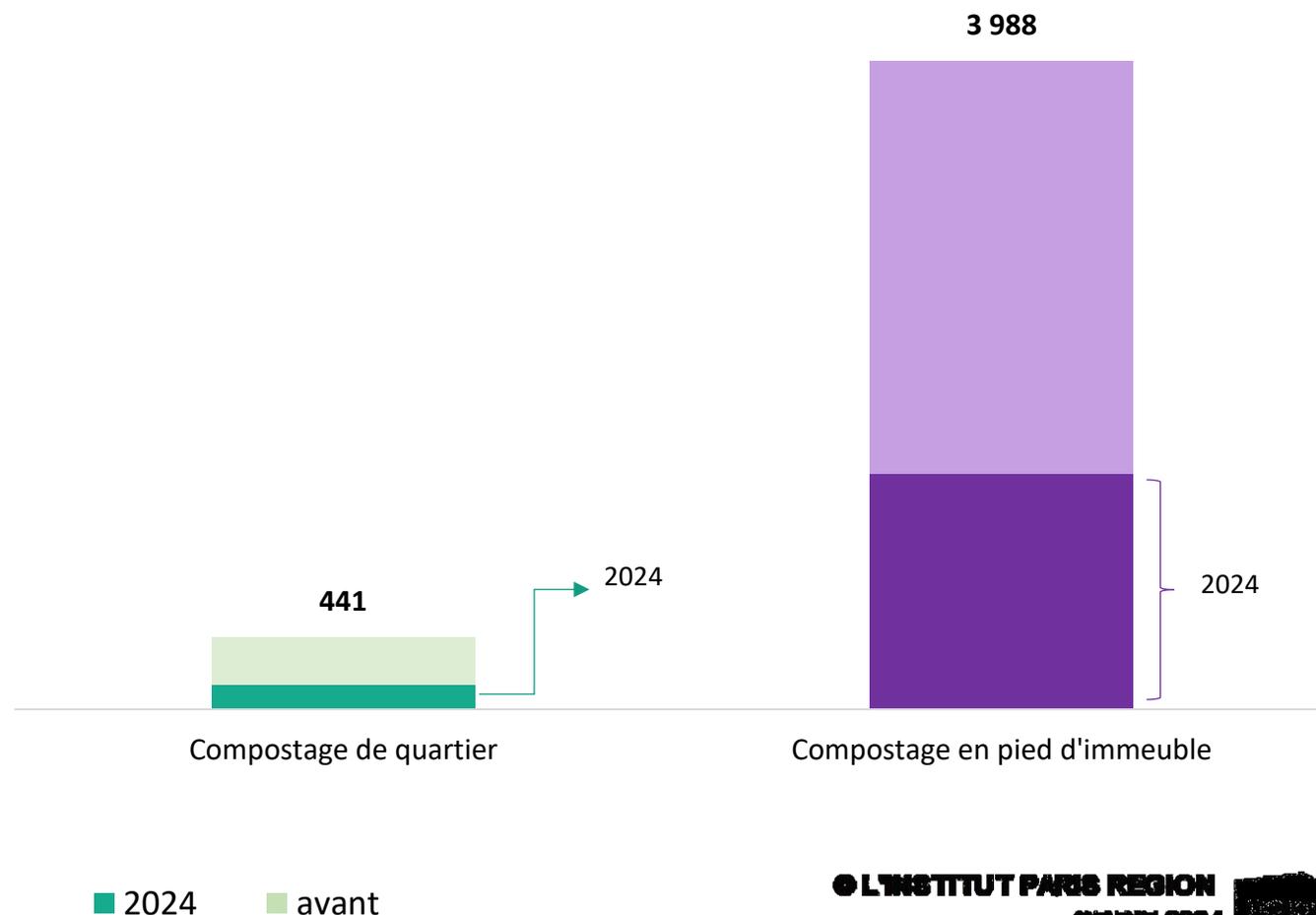


Enquête déchets alimentaires

Compostage de proximité

4 429 sites de compostage de proximité

- Nombre de sites de compostage (2024) :
- 441 sites de compostage de quartier
- 3 988 sites de compostage en pied d'immeuble
- Nouveaux sites installés en 2024 en Île-de-France ;
- 1 542 nouveaux sites ont été installés en Île-de-France
- 1 400 en pied d'immeuble
- 142 en quartier.
- Les collectivités enquêtées et ayant répondu estiment que :
- 137 541 personnes ont accès au compostage partagé soit :
- 99 507 habitants pour les sites en pied d'immeuble
- 38 034 pour les sites en quartier.



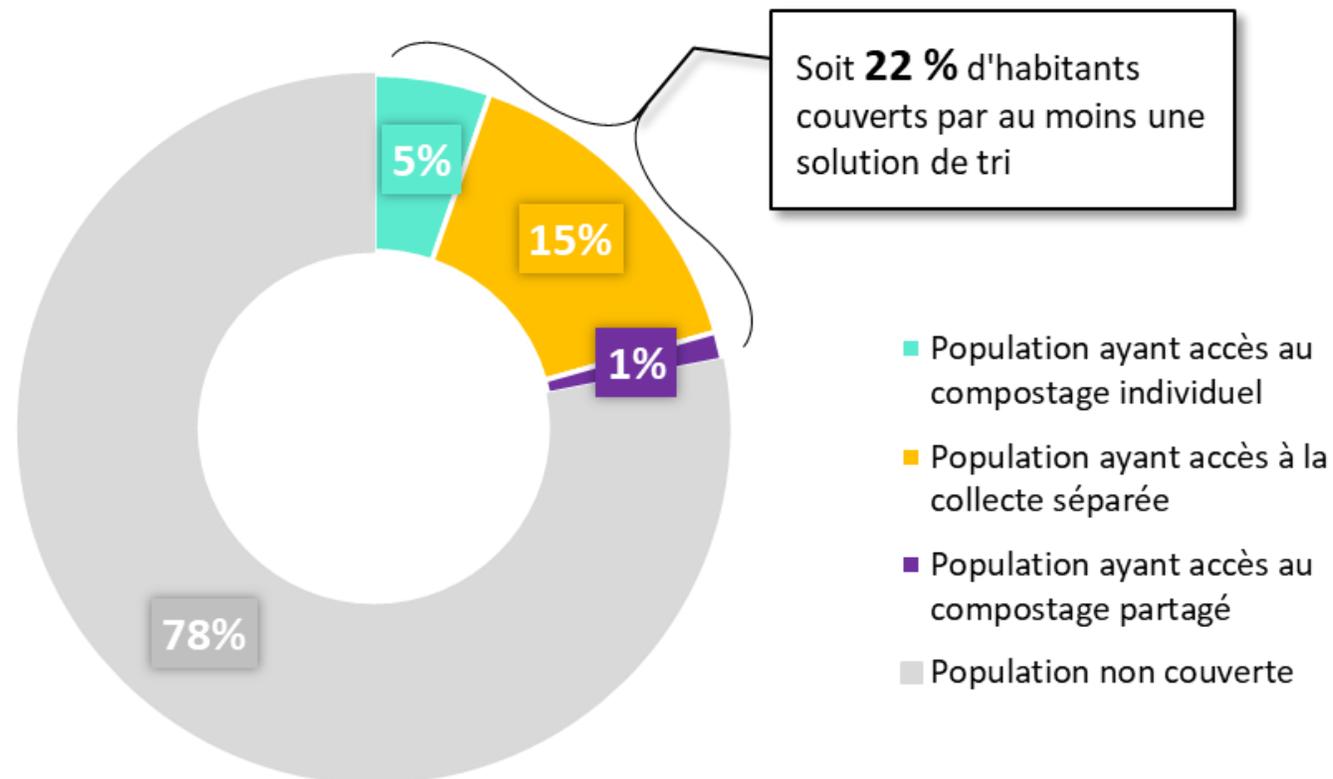
→ En moyenne 26 habitants par site de compostage en pied d'immeuble: un taux de participation très encourageant (20 habitants au niveau national) !



Enquête déchets alimentaires

Taux de couverture de la population aux différentes solutions de tri des biodéchets

Répartition de la population ayant accès aux différentes solutions de tri des biodéchets (données déclaratives)



© L'INSTITUT PARIS REGION

ORDIF 2024

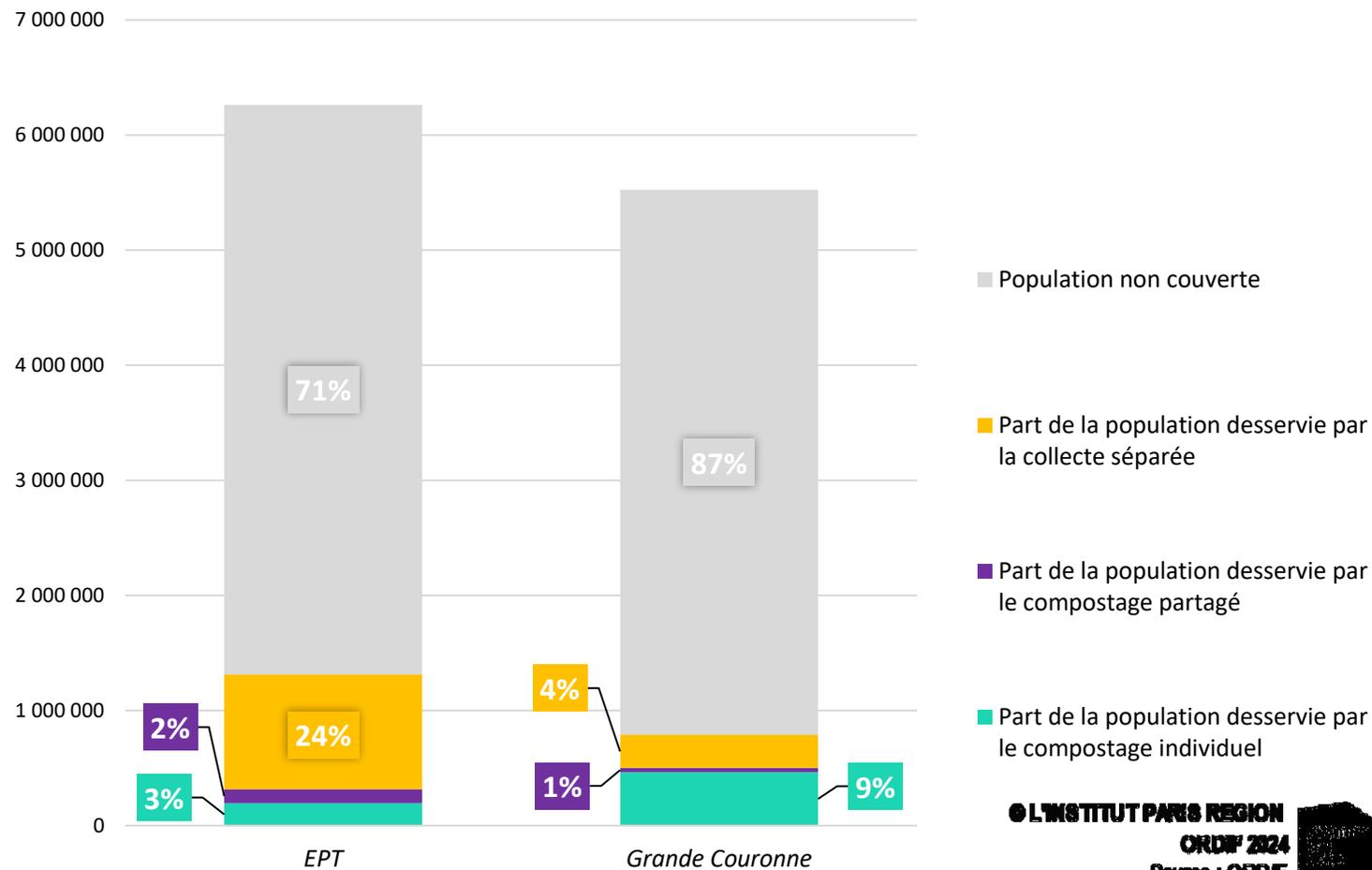
Source : ORDIF



Enquête déchets alimentaires

Taux de couverture de la population aux différentes solutions de tri des biodéchets

Les solutions de tri des biodéchets en fonction de la population : EPT vs Grande Couronne (données déclaratives)

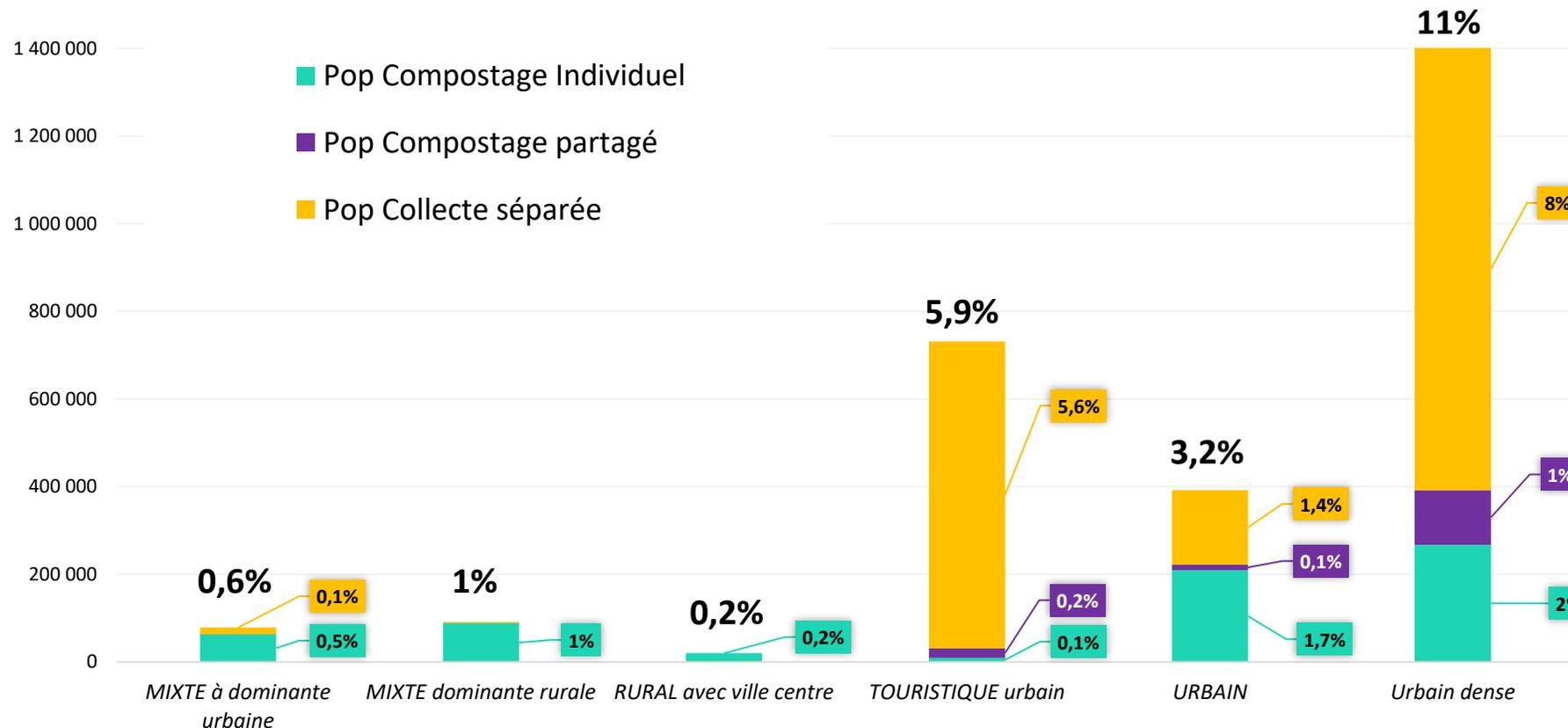


L'INSTITUT PARIS REGION
ORDIF 2024
Source : ORDIF

Enquête déchets alimentaires

Solutions de tri des biodéchets par typologie d'habitat

Taux de population ayant accès aux solutions de tri des biodéchets selon les typologies d'habitats et la population totale (données déclaratives)

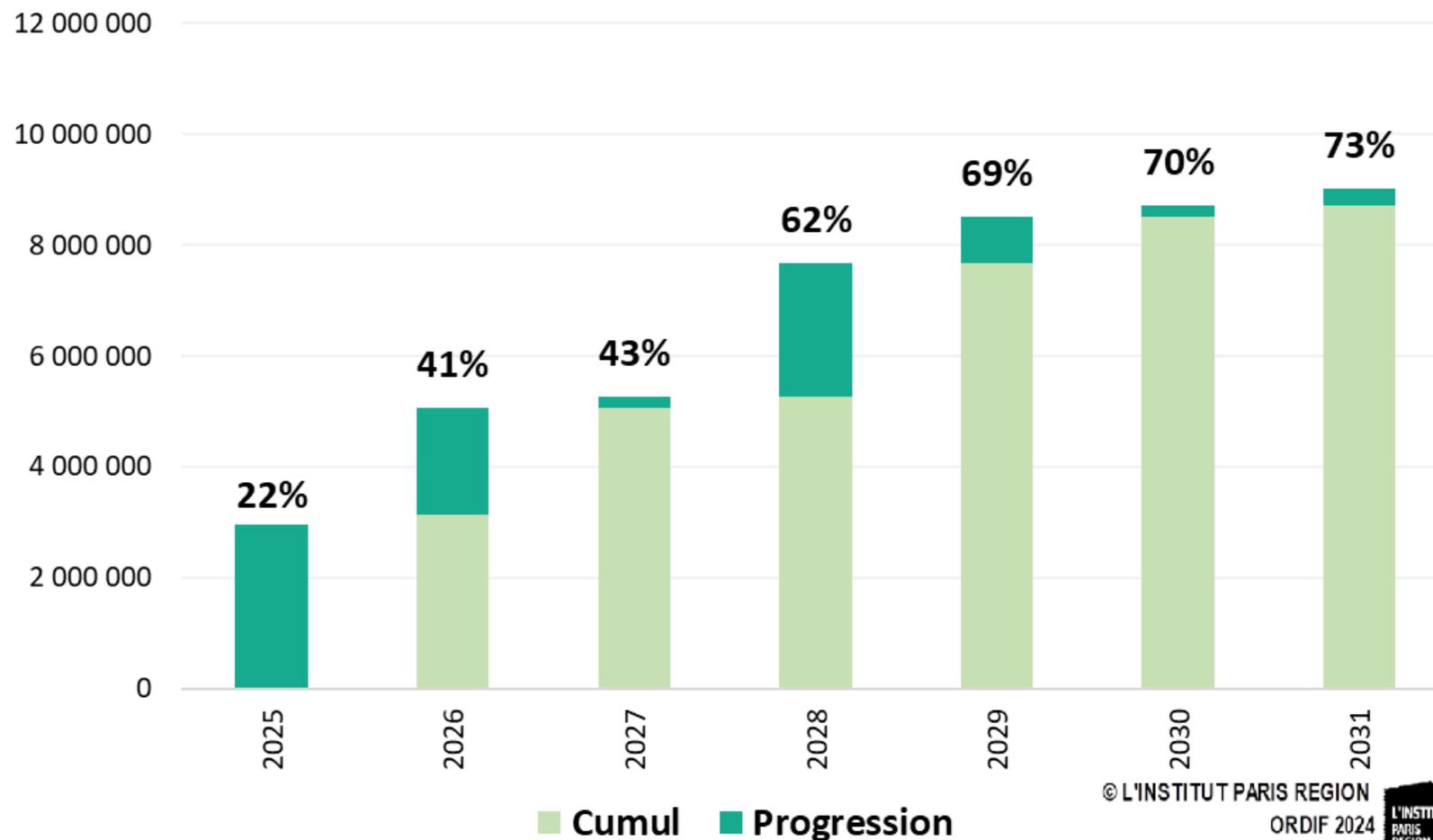


● L'INSTITUT PARIS REGION
ORDIF 2024
Source : ORDIF

Enquête déchets alimentaires

Taux de couverture de la généralisation du tri à la source des biodéchets

Part des habitants desservis au 1er janvier
par au moins une solution de tri à la source des déchets alimentaires



Soutien régional – Economie circulaire et zéro déchets

50% des dépenses d'études et d'ingénierie dans la limite de 100 000 € d'aide (prestations externes) : Études territoriales pré-opérationnelles, Caractérisation, Conteneurisation ..

35% des dépenses d'investissement dans la limite de 250 000 € de d'aide, des opérations suivantes :

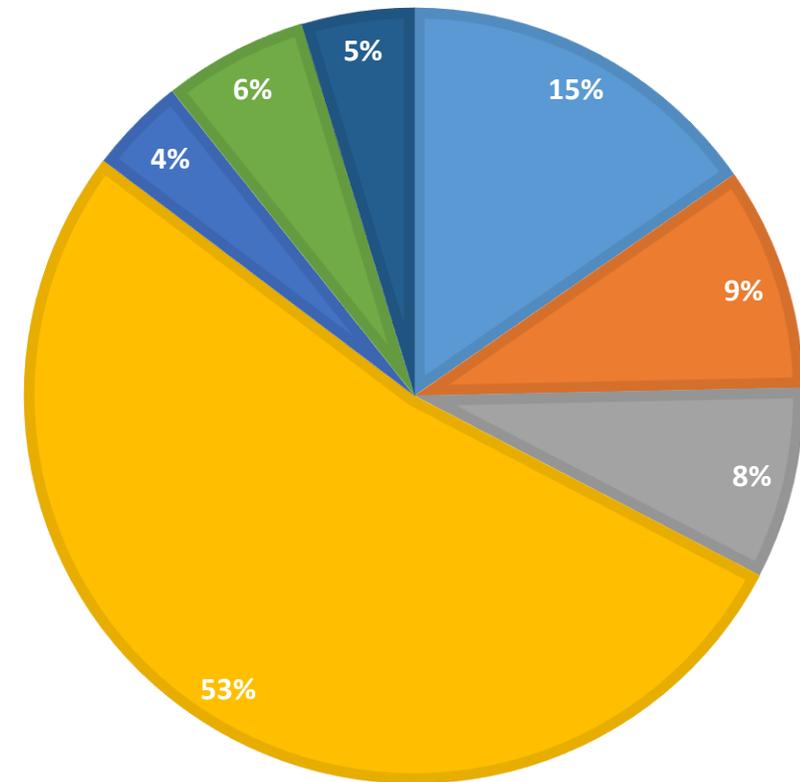
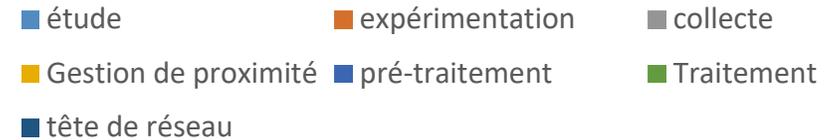
- ✓ Actions de lutte contre le gaspillage alimentaire
- ✓ Gestion de proximité :
 - ✓ Composteurs individuels et collectifs / lombricomposteur
 - ✓ Pavillons de compostage, broyeur,..
 - ✓ Matériels associés : broyeurs, bioseaux, ...
- ✓ Dispositifs de pré collecte et collecte : Tables de tri, pré collecte (points de regroupement, points d'apports, bacs, bioseaux..) et de collecte
- ✓ Unités de massification / plateformes de compostage acceptant les biodéchets alimentaires



Région Ile-de-France – Bilan des aides

- **150 dossiers financés** via le dispositif d'aides « zéro déchet et économie circulaire », hors méthanisation dont :
 - 37 études et expérimentations,
 - **12 déploiements de collecte**
 - 79 déploiements de solution de gestion de proximité avec ou sans collecte d'apport volontaire,
 - 6 pré-traitement (hygiénisation/déconditionnement),
 - 9 plateformes de compostage,
 - 7 aides attribuées à des têtes de réseau (RCC IDF et Cluster EMS)

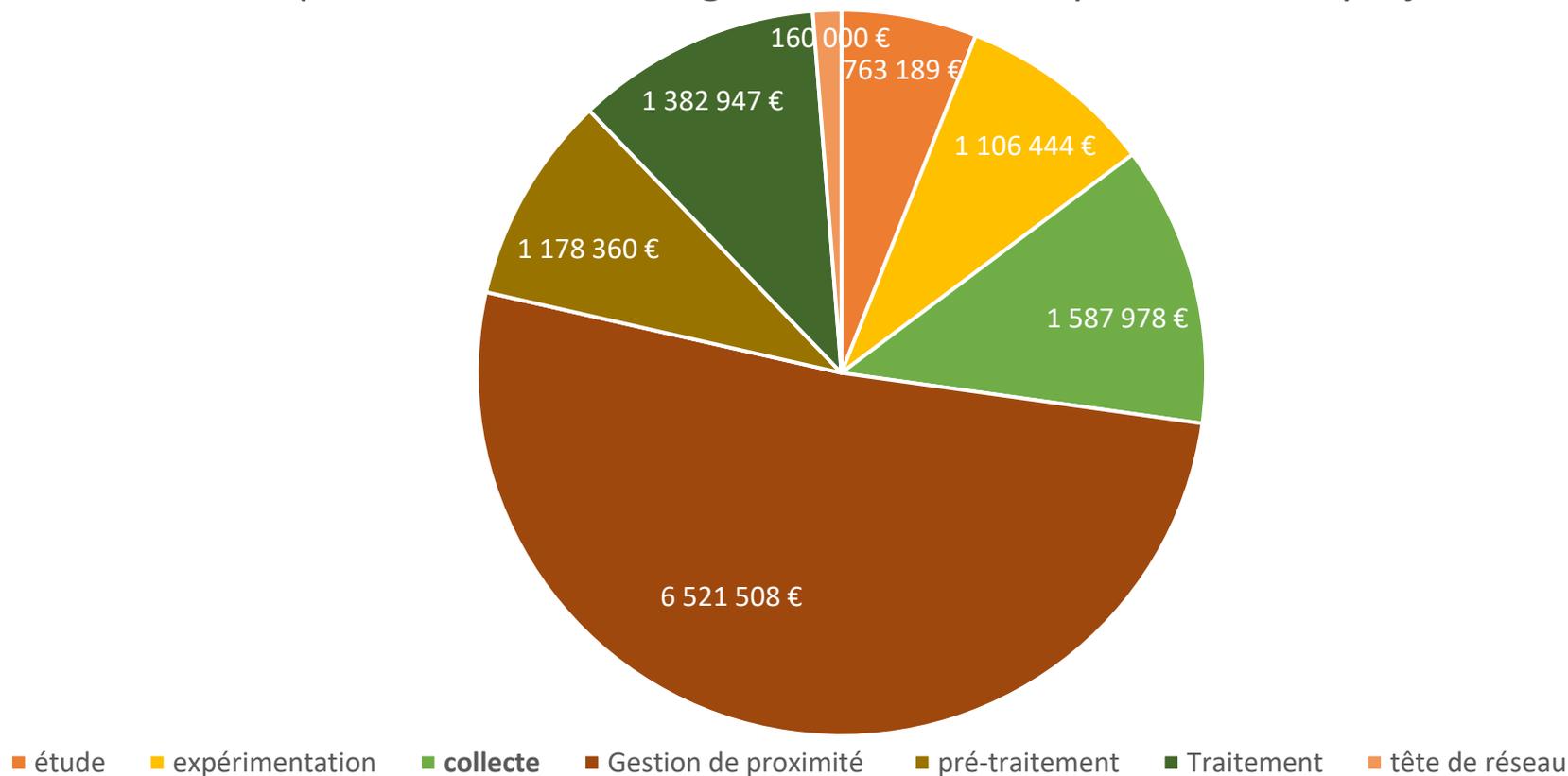
DÉTAIL DES PROJETS PAR NATURE



Région Ile-de-France – Bilan des aides

- Au total: **12,7 M€** d'aides de la Région (hors méthanisation) depuis 2016

Répartition des aides régionales attribuées par nature de projet



AGENDA Région Île-de-France

- **3 juin** : rencontre technique « **Gestion des végétaux** dans l'espace public et privé : des pratiques en évolution » – RCC Île-de-France
- **12 juin** : Atelier « Retours d'expérience sur la **gestion des Biodéchets** des territoires de la Grande Couronne » – Cluster Eaux Milieux Sols
- **2 octobre** : Forum Régional **Sols et Biodéchets** – Cluster Eau Milieux Sols

Vos contacts



Service Economie circulaire et déchets
zerodechet@iledefrance.fr

Anne-Sophie de KERANGAL
Cheffe de service
référente 75

anne-sophie.de-kerangal@iledefrance.fr
01.53.85.71.45 / 06.08.08.89.72

Damien ANTOINE
Chargé de mission EC et déchets
référent 78 et 95

expert déchets ménagers et assimilés et biodéchets
damien.antoine@iledefrance.fr / 01.53.85.68.11

Anne BRISSET
Chargée de mission EC et déchets
référente 92

experte déchets REP, SREC
anne.brisset@iledefrance.fr / 01.53.85.78.17

Hélène COLOMBINI
Cheffe de projet PRPGD
référente 77

experte déchets d'activités économiques et dangereux
helene.colombini@iledefrance.fr / 01.53.85.56.42

Agnès NALIN
Chargée de mission EC et déchets
référente 93

experte déchets résiduels, déchets de chantier et dépôts sauvages
agnes.nalin@iledefrance.fr / 01.53.85.72.94

Céline COURBOULAY-BESNARD
Chargée de mission EC et déchets – référente 91
Experte zéro plastique
celine.courboulay-besnard@iledefrance.fr

Nina le DUC
Chargée de mission EC et déchets
référente 94

experte déchets de chantier
nina.le-duc@iledefrance.fr / 01.53.85.63.51

Zoulira BOUKHIMA
Assistante

zoulira.boukhima@iledefrance.fr / 01.53.85.56.38

Sandra MOHAMED
Gestionnaire administratif et financier
sandra.mohamed@iledefrance.fr / 01.53.85.76.06

Marie MAHYER
Gestionnaire administratif et financier
marie.mahyer@iledefrance.fr /

Conseil régional d'Île-de-France
2 rue Simone Veil 93400 Saint-Ouen
Tél. : +33 1 53 85 53 85